

# BRS : BAIL RÉEL SOLIDAIRE

---

- Distinction entre la propriété du terrain et du bâti
- Terrain porté par un OFS qui facture une redevance foncière à l'acquéreur (Foncière 74)
- Acquisition sous plafond de ressources (PSLA) et de prix de vente
- Acquisition sécurisée (garantie de relogement et de rachat)
- Prise en compte dans l'atteinte des objectifs loi SRU
- Absence de spéculation mais possibilité de capitalisation par l'acquéreur